



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 mars 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022-03**

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 09 Pouvoirs : 04 Pour : 13 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le neuf mars deux mil vingt deux à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du deux mars deux mil vingt deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

**Absents** : M. Antoine DELION (pouvoir à Cyrille GOUILLARD), Vincent DELION (pouvoir à Maryse DELASSUS), Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME), Laëtitia DUBOIS (pouvoir à Didier VAILLANT)

Madame Maryse DELASSUS est élue secrétaire de séance.

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de GRINCOURT-LES-PAS par la SAS ARTOIS UNITERR – Phase légale de consultation du public – Avis du conseil municipal**

La séance ouverte, Monsieur le maire :

- rappelle que la SAS ARTOIS UNITERR a déposé en préfecture du Pas-de-Calais un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour l'installation d'une unité de méthanisation qui sera implantée chemin du Quenez sur le territoire de la commune de GRINCOURT-LES-PAS.
- ajoute que le dossier est tenu à disposition du public, aux jours et heure d'ouverture de la mairie de GRINCOURT-LES-PAS, du 7 février 2022 au 11 mars 2022 inclus, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2022, et qu'un registre y a été déposé pour recueillir les observations sur ce projet, pendant la période indiquée ci-avant.
- rappelle que la totalité des pièces administratives du dossier d'enquête a été adressé par la mairie de TINCQUES à l'ensemble des membres du conseil municipal le 20 janvier 2022 au moyen du lien de téléchargement [www.grosfichiers.com/vcFqjdVCvBb](http://www.grosfichiers.com/vcFqjdVCvBb)
- précise que l'avis du conseil municipal sur ce projet doit être exprimé et transmis au sein des services préfectoraux le 28 mars 2022 au plus tard
- Demande de délibérer sur la question

**LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à se prononcer sur la question :**

- soulignant le fait de ne pouvoir sciemment s'opposer à un dossier inhérent à la diversification des énergies,
  - dit ne pouvoir émettre d'avis pertinent sur le sujet, lequel incombe plutôt aux plus proches riverains concernés par le projet d'installation de l'unité de méthanisation.
- Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

LE MAIRE,